

moins de personnes qui n'appartiennent pas à la profession médicale. Je ne dis pas qu'il faille enlever l'exercice de la médecine aux médecins. Mais les Canadiens devraient pouvoir se prononcer sur les personnes à qui ils voudraient qu'aillent leurs deniers, car une forte proportion des fonds publics est consacrée à la formation des médecins. Si les gens sont convaincus qu'il leur faut plus d'omnipraticiens, il appartient à leurs représentants de le faire savoir au Parlement. A eux de signaler que c'est là où l'argent doit aller. Nous ne devons pas laisser la direction ou la gestion des services médicaux aux pontifes qui dominent la profession ou les services gouvernementaux. Spécialistes eux-mêmes, ils sont en faveur de ce genre de travail. Il existe un esprit de caste au sein de la profession médicale. Les spécialistes semblent regarder de haut les omnipraticiens, qui n'ont pas les mêmes revenus ni les mêmes conditions de travail qu'eux. Je ne doute pas que la direction et l'administration des facultés de médecine doivent relever de plus en plus du public si nous voulons atteindre les buts qui sont souhaitables, à mon avis.

J'aimerais signaler au ministre un article qui touche de près la région septentrionale de l'Ontario, d'où je viens et où il est parfois difficile d'obtenir des services médicaux. Voici ce qu'aurait déclaré, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le docteur Georges Vachon, âgé de 68 ans et habitant Noëlville, endroit situé à 50 milles au sud de la ville de Sudbury, sise dans ma circonscription:

J'ai songé à prendre ma retraite, mais je sais très bien que personne ne viendra alors me remplacer.

Le docteur Vachon, omnipraticien, est depuis trente ans, le seul médecin à avoir desservi la population de Noëlville. Voilà un homme qui a le sens du devoir et est imbu de dévouement, comme j'en ai souvent rencontré dans la profession médicale. Même après avoir bien mérité de se reposer, il hésite à prendre sa retraite parce qu'il sait qu'aucun autre omnipraticien ne viendra prendre la relève. Il ne peut plus, comme autrefois, visiter ses malades. Il en reçoit à son bureau. Ce service limité est le seul dont bénéficient les gens qui habitent dans un rayon de 50 milles de Noëlville.

J'aimerais aussi signaler au comité le cas du village de Saint-Charles, situé à 37 milles de Sudbury et comptant une population de 1,026 âmes. Il n'y a pas de médecin depuis trente ans. Il faut s'adresser à ceux de Sudbury. J'aimerais que le ministre s'arrête

davantage aux besoins des collectivités isolées du Nord central ou même de celles qui se trouvent près de Sudbury, qui n'est qu'à 350 milles d'Ottawa; les gens ne bénéficient pas d'un bon service médical depuis des années. Permettez que je cite certains commentaires parus dans l'article de journal dont j'ai parlé et qui porte sur la situation à Saint-Charles:

«C'est très incommode», déclare M^{me} Isabel Duhaime, greffier d'un conseil de trois cantons.

«Mais nous n'avons pas d'autre choix» de dire Ronald Lapointe, membre du conseil et président de la Chambre de commerce.

«Si vous étiez médecin, n'iriez-vous pas plutôt vous établir à Sudbury, où vous pourriez obtenir un revenu plus élevé qu'ici», a demandé M. Lapointe. Il a avoué que la Chambre de commerce a vainement tenté, il y a quelques années, à attirer un médecin au village.

Dans une autre ville, celle d'Hagar, située à 50 milles de Sudbury la situation n'est pas meilleure. Cette collectivité, bien qu'elle ait été fondée depuis plus de 40 ans, vit sans médecin. Un résident a rapporté qu'il faut attendre quelquefois un mois pour voir un médecin, sauf en cas d'urgence; le malade doit alors se rendre à Sudbury.

Et voici un exemple remarquable: le conseil municipal de Hanmer, ville de 8,100 âmes située à 15 milles au nord de Sudbury, a envoyé le mois dernier une délégation de citoyens à Queen's Park solliciter de l'aide pour la construction d'une clinique d'urgence. On voulait ainsi attirer des médecins dans ces petites collectivités. Ceux-ci, on les comprend bien, hésitent à s'installer dans une petite clinique, où les installations ne suffisent pas au traitement de leurs malades. Ils préférèrent s'établir dans des régions plus peuplées, où ils peuvent s'associer avec leurs collègues pour former des polycliniques et ainsi assurer un meilleur service. On devrait néanmoins aider ces petites collectivités à créer et à entretenir des cliniques communautaires, ce qui encouragerait les médecins à venir s'y établir et assurer des services inestimables aux résidents.

Le conseil municipal de Hanmer a réservé \$30,000 de son budget pour la construction d'une clinique, mais il a appris qu'il n'en avait pas l'autorisation. On l'a informé qu'il n'avait pas le droit de consacrer l'argent des contribuables à la construction d'une clinique. Toutefois, nous savons qu'en Saskatchewan où un régime de soins médicaux est en vigueur depuis cinq ou six ans, l'une des meilleures façons de donner des services de santé est par l'intermédiaire d'une clinique. Le ministre devrait étudier un service de ce genre et tenter d'en favoriser la propagation.